



INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE BULL DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT VISANT LES ACTIONS ET LES OBLIGATIONS A OPTION DE CONVERSION ET / OU D'ECHANGE EN ACTIONS NOUVELLES OU EXISTANTES (OCEANES) DE LA SOCIETE BULL INITIEE PAR LA SOCIETE ATOS



Le présent document relatif aux autres informations de la société Bull a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 24 juin 2014, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement Général de l'AMF et à son instruction n° 2006-07 du 25 juillet 2006.

Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Bull.

Ce document complète la note en réponse de la société Bull relative à l'offre publique d'achat visant les actions et les obligations à option de conversion et / ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANES) de la société Bull initiée par la société ATOS, visée par l'AMF le 24 juin 2014 sous le numéro 14-328.

Le présent document ainsi que la note en réponse de Bull sont disponibles sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site internet de Bull (www.bull.fr). Ils peuvent également être obtenus sans frais auprès de Bull, Rue Jean-Jaurès, 78340 Les Clayes-sous-Bois.

Un communiqué sera diffusé au plus tard le 24 juin 2014 conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

SOMMAIRE

1.	RAPPEL INTRODUCTIF	3
2.	INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF	4
3.	EVENEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS LE DEPOT DU DOCUMENT DE REFERENCE	4
3.1	Capital social de Bull.....	4
3.2	Conseil d'administration du 14 juin 2014	5
3.3	Informations financières du premier trimestre 2014	5
3.4	Ressources humaines	10
3.5	Liste des communiqués de presse diffusés depuis le dépôt du Document de Référence	10
3.6	Facteurs de risque	10
3.7	<i>Plan One Bull</i>	10
3.7.1	<i>Programme d'attribution d'actions gratuites de performance et d'options de souscription d'actions dans le cadre du Long Term Incentive Plan du plan One Bull</i>	10
3.7.2	<i>Mise en œuvre du plan One Bull</i>	11
4.	ASSEMBLEE GENERALE DE BULL TENUE DEPUIS LE DEPOT DU DOCUMENT DE REFERENCE.....	11
5.	ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE A BULL	12

1. RAPPEL INTRODUCTIF

En application du Titre III du Livre II et plus particulièrement des articles 232-1 et suivants du règlement général de l'AMF, la société Atos SE, société européenne au capital de 99.526.740 euros, dont le siège social est sis 80 Quai Voltaire River Ouest 95870 Bezons, identifiée sous le numéro 323 623 603 RCS Pontoise (« **Atos** » ou l'« **Initiateur** ») propose de manière irrévocable aux actionnaires de la société Bull ainsi qu'aux porteurs des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (les « **OCEANES** ») émises par la société Bull SA, société anonyme au capital de 12.223.439,70 euros, dont le siège social est sis rue Jean Jaurès 78340 Les Clayes-sous-Bois, France, identifiée sous le numéro 542 046 065 RCS Versailles (« **Bull** » ou la « **Société** »), d'acquérir dans les conditions décrites ci-après (l'« **Offre** ») :

- la totalité de leurs actions Bull au prix de 4,90 euros par action ;
- la totalité de leurs OCEANES au prix de 5,55 euros par OCEANE (coupon attaché).

Les actions Bull et les OCEANES (ensemble les « **Titres** ») sont admises aux négociations sur le compartiment B du marché réglementé d'Euronext à Paris (« **Euronext Paris** ») respectivement sous le code FR0010266601 (mnémonique « **BULL** ») et sous le code FR0000181034 (mnémonique « **YBU** »).

L'Offre est réalisée selon la procédure normale, conformément aux dispositions des articles 232-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

Conformément à l'article 231-6 du règlement général de l'AMF, le projet d'Offre porte sur :

- la totalité des actions Bull à la date de dépôt du projet d'Offre,
 - (i) qui sont d'ores et déjà émises et ne seront plus soumises à un engagement d'incessibilité au titre d'un plan d'attribution d'Actions Gratuites (telles que définies ci-après) à la clôture de l'Offre ou, le cas échéant, de l'Offre Réouverte (tel que ce terme est défini au paragraphe 2.13 de la note d'information de l'Initiateur déposé auprès de l'AMF le 24 juin 2014, ci-après la « **Note d'Information** »), soit à la connaissance de la Société, un nombre maximum de 122.052.397 actions Bull, représentant au 4 juin 2014 99,85 % du capital et des droits de vote théoriques sur la base d'un nombre total de 122.234.397 actions et de 122.234.397 droits de vote de la Société en application de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, ou
 - (ii) qui seraient susceptibles d'être émises avant la clôture de l'Offre ou de l'Offre Réouverte, à raison (a) de la conversion des OCEANES, soit, à la connaissance de la Société à la date de la note en réponse (la « **Note en Réponse** »), un maximum de 5.862 actions Bull nouvelles ou (b) de l'exercice des Options (telles que définies ci-après) pour autant qu'elles soient exerçables avant la clôture de l'Offre ou, le cas échéant, de l'Offre Réouverte, soit, à la connaissance de la Société à la date de la Note en Réponse, un maximum de 194.000 actions Bull nouvelles ;

soit, à la connaissance de la Société¹, un nombre maximal d'actions Bull visées par l'Offre égal à 122.252.259.

- la totalité des OCEANES en circulation qui sont, à la connaissance de la Société à la date de la Note en Réponse au nombre de 58.629.

Il n'existe aucun autre titre de capital, ni aucun autre instrument ou droit de la Société susceptible de donner accès immédiatement ou à terme au capital ou aux droits de vote de la Société à l'exception des Actions Gratuites et des Options telles que définies ci-dessous.

¹ Au 4 juin 2014

La Société a procédé à l'attribution d'actions gratuites (les « **Actions Gratuites** ») et d'options de souscription d'actions (les « **Options** »).

Il est précisé que :

- l'Offre ne porte pas sur les actions nouvelles sous-jacentes aux Options qui ne seront pas exerçables d'ici la clôture de l'Offre ou, le cas échéant, de l'Offre Réouverte, sous réserve des cas d'exercice anticipé prévus par les dispositions légales ou réglementaires applicables, soit, à la connaissance de la Société, 5.947.500² actions Bull;
- l'Offre ne porte pas sur les Actions Gratuites non encore définitivement attribuées ou définitivement attribuées mais dont la période de conservation n'aura pas expiré avant la clôture de l'Offre, ou, le cas échéant, de l'Offre Réouverte, sous réserve des cas de levée d'indisponibilité prévus par les dispositions légales ou réglementaires applicables, soit à la connaissance de la Société, 1.636.000³ Actions Gratuites.

Le contexte et les modalités de l'Offre sont détaillés dans la Note d'Information établie par l'Initiateur, déposé le 24 juin 2014 auprès de l'AMF disponible sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) ainsi que sur celui de l'Initiateur (www.atos.net).

Conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, Rothschild & Cie Banque, en tant qu'établissement présentateur de l'Offre agissant pour le compte de l'Initiateur, garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

2. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

Le présent document constitue une mise à jour des informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Bull figurant dans le document de référence de Bull déposé auprès de l'AMF le 14 mars 2014 sous le numéro D.14-0144 (le « **Document de Référence** ») qu'il incorpore par référence.

Le Document de Référence est disponible en version électronique sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Bull (www.bull.fr) et peut être obtenu sans frais auprès de Bull : Rue Jean-Jaurès, 78340 Les Clayes-sous-Bois.

Bull publie ses communiqués de presse en ligne sur son site Internet (www.bull.fr), sous la rubrique « Communiqués de presse » (www.bull.fr/investisseurs/communiques).

Il n'est pas survenu, depuis le 14 mars 2014, date de dépôt du Document de Référence de la Société auprès de l'AMF, de fait ou d'évènement dont l'importance nécessiterait une mise à jour, autre que les éléments indiqués dans ce présent document.

3. EVENEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS LE DEPOT DU DOCUMENT DE REFERENCE

3.1 Capital social de Bull

Le 4 juin 2014, le capital social de la Société s'élevait à 12.223.439,70 euros, divisé en 122.234.397 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

² Cela inclut les 2.030.000 Options attribuées le 14 juin 2014 en exécution du Long Term Incentive Plan prévu par le plan One Bull, qui avait été présenté au conseil d'administration du 26 février 2014

³ Cela inclut les 1.115.000 Actions Gratuites attribuées le 14 juin 2014 en exécution du Long Term Incentive Plan prévu par le plan One Bull, qui avait été présenté au conseil d'administration du 26 février 2014

Le capital est réparti comme suit à la connaissance de la Société :

Actionnaires	Nombre d'actions	Participation	Droits de vote théoriques
Crescendo Industries	24.222.500	19,82 %	19,93 %
Pothar Investments	5.325.873	4,36 %	4,38 %
Andromède	326.433	0,27 %	0,27 %
Sous-total	29.874.806	24,44 %	24,58 %
Orange	9.747.081	7,97 %	8,02 %
BPI Groupe	3.903.038	3,19%	3,20%
Epargne Salariale	648.500	0,56 %	0,56 %
Autocontrôle	114.405	0,09%	
Autres	77.910.567	63,74%	63,80 %
TOTAL	122.234.397	100 %	100 %

A la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire que ceux mentionnés ci-dessus, ne détient au 4 juin 2014 directement ou indirectement, 5% ou plus du capital et des droits de vote de la Société

3.2 Conseil d'administration du 14 juin 2014

Le Conseil d'administration du 14 juin 2014 a décidé de nommer Henri Conze en qualité de censeur pour une durée d'une (1) année conformément aux stipulations de l'article 1er du règlement intérieur du Conseil d'administration, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui sera appelée à délibérer en 2015 sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2014.

3.3 Informations financières du premier semestre 2014 et du premier trimestre 2014

Bull publiera ses résultats semestriels le 29 juillet 2014 au matin.

Depuis le dépôt du Document de Référence, la Société a publié ses résultats pour le premier trimestre de l'exercice 2014.

Le communiqué de presse publié par la Société le 30 avril 2014 était le suivant :

- Croissance des prises de commandes de +15% à 273 millions d'euros
- Chiffres d'affaires de 268 millions d'euros en hausse de +1,2% à taux de change constants
- Activité très dynamique dans le cloud et le HPC, tirée par l'international
- Mise en place de la nouvelle organisation interne « One Bull »

A la suite de la réunion du conseil d'administration le 29 avril 2014, Bull publie son chiffre d'affaires pour le premier trimestre 2014.

Chiffres clés du premier trimestre 2014

Le chiffre d'affaires réalisé au premier trimestre 2014 est de 268,4 millions d'euros en hausse de +1,2% à taux de change constants et de +0,3% à taux de change courants. L'Europe affiche sur ce début d'année une croissance solide tandis qu'en France le niveau d'activité est stable et que l'activité hors-Europe est marquée par une faiblesse au Maghreb.

Les prises de commandes sont en augmentation de +15,1% pour atteindre 272,9 millions d'euros sur le trimestre et amènent le ratio book-to-bill à 102%.

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires			Prises de commandes	
	2014	Variation (taux constants)	Variation (taux courants)	2014	Variation (taux courants)
Premier trimestre	268,4	+1,2%	+0,3%	272,9	+15,1%

Philippe Vannier, Président-directeur général de Bull a déclaré : « En ce début d'année 2014, toute l'entreprise est mobilisée sur le lancement de notre plan stratégique One Bull et particulièrement sur la mise en œuvre de son volet organisation. Le Groupe est positionné sur des offres qui contribuent significativement à la compétitivité de ses clients. Dans un contexte économique encore fragile, nous restons attentifs à la protection de nos marges sur les nouveaux projets. »

Nouvelle organisation et présentation de l'information financière

Le 20 janvier 2014, Bull a présenté « One Bull » son plan de développement stratégique pour la période 2014-2017. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan, l'organisation « *One Bull* » a été mise en place au 1er mars 2014, se traduisant notamment par une nouvelle présentation de l'information sectorielle. Les activités du Groupe sont ainsi regroupées au sein de deux segments d'activité, « *Data Infrastructure* » et « *Data Management* », répondant chacun à des besoins clients et des modèles économiques distincts.

L'ensemble de l'information financière sectorielle pour l'année 2013 (information trimestrielle, semestrielle et annuelle) qui servira de base de comparaison au cours de l'exercice 2014 est disponible selon cette nouvelle présentation en Annexe 2 de ce communiqué.

Information sectorielle

Premier trimestre						
(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires			Prises de commandes		
	T1 2014	T1 2013	variation	T1 2014	T1 2013	variation
<i>Data Infrastructure</i>	115,6	124,6	(7,2%)	128,0	116,6	+9,9 %
<i>Data Management</i>	152,8	143,0	+6,8 %	144,9	120,5	+20,2 %
Total	268,4	267,6	+0,3 %	272,9	237,1	+15,1 %

Data Infrastructure

Le segment rassemble les activités dédiées à la modernisation des infrastructures de stockage et de traitement de la donnée en entreprise. Il regroupe les activités de conception, de déploiement et de maintenance d'infrastructures, de centres de données, de serveurs et d'appliances hautes performances ainsi que des supercalculateurs.

Les prises de commandes de 128 millions d'euros sont en augmentation de près de 10%. La forte croissance des commandes enregistrées pour les serveurs hautes performances Bullion et dans le domaine des supercalculateurs alimente cette dynamique positive. Le premier trimestre est en particulier marqué par la signature de plusieurs contrats importants à l'international dont une commande significative pour des Bullion dans le secteur Telecom et une autre pour un nouveau supercalculateur dans le domaine de la météorologie.

La variation du chiffre d'affaires au premier trimestre reflète essentiellement la baisse d'activité en France dans les projets de modernisation des centres de données des entreprises, hors cloud, qui

n'est que partiellement compensée par la forte augmentation des ventes de serveurs hautes performances Bullion.

Data Management

Le segment rassemble les activités de service pour l'exploitation de la donnée en entreprise. Il regroupe les activités d'intégration de systèmes applicatifs et de solutions de sécurité ainsi que les services de gestion de cloud privé.

Les prises de commandes à 144,9 millions d'euros sont en hausse significative par rapport au premier trimestre de l'année 2013. Cette augmentation de +20,2% est tirée par la forte augmentation dans les services d'exploitation de cloud.

Sur le premier trimestre 2014, le chiffre d'affaires est en hausse de +6,8% à 152,8 millions d'euros alimenté par une croissance à deux chiffres des services de cloud, tant en France qu'en Europe. Par ailleurs, les activités d'intégration de systèmes applicatifs sont globalement stables, tandis que les ventes de solutions de sécurité sont en hausse sensible en France.

Autres faits marquants du trimestre

Nominations

Edouard Guillaud, ancien Chef d'Etat-Major des Armées a été coopté en qualité d'administrateur. Cette cooptation sera soumise à la ratification par les actionnaires lors de l'assemblée générale du 6 juin 2014 (communiqué de presse du 24/03/2014). Arnaud Bertrand, est nommé Directeur de la division Cloud au sein du segment d'activité *Data Management* du groupe Bull (04/03/2014).

Cloud

Comme annoncé avec le plan One Bull, le Groupe poursuit son développement autour du cloud et a reçu du Ministère français des affaires sociales et de la santé l'agrément d'Hébergeur de Données de Santé à caractère personnel pour son offre Le Cloud by Bull, édition Santé. Cet agrément permettra à Bull de se positionner également comme opérateur de services destinés à la télémédecine, à l'archivage et au partage d'images médicales. Bull proposera ces services hautement sécurisés en mode SaaS et accompagnera les professions de santé dans leurs nouveaux besoins de télémédecine. Le Cloud by Bull, édition Santé s'inscrit dans une logique économique qui s'adapte aux besoins du client grâce au modèle de paiement à l'usage (24/03/2014).

Big Data

En ligne avec le plan One Bull, le Groupe développe des appliances pour permettre aux entreprises de relever les défis du Big Data et a lancé « bullionDB », une appliance conçue pour moderniser les bases de données, très sollicitées par l'accroissement du nombre de données (13/02/2014). Toujours dans le domaine du Big Data, Bull investit pour proposer aux entreprises des offres globales en matière d'Internet des Objets (M2M). Le Groupe participera ainsi en Chine, à la mise en place de villes intelligentes dans le cadre d'un accord avec IZP Technologie, une société chinoise reconnue. Bull a été retenu pour son expérience sur les « *Smart Cities* » avec ses projets liés à la gestion de l'environnement, la gestion de la distribution d'eau et des projets liés aux transports intelligents. Ces services s'appuient sur des socles technologiques alliant analyse en temps réel et valorisation de Big Data et déploiement d'objets intelligents connectés (7/03/2014).

HPC

Leader européen du calcul intensif (HPC), Bull a équipé le Centre national polonais pour la recherche nucléaire du plus grand supercalculateur national. L'infrastructure conçue par Bull sera refroidie par le système le plus éco-efficace au monde qui utilise l'eau chaude. Cette technologie permettra au centre de calcul de Swierk d'économiser 120.000 euros par an (18/03/2014).

Cybersécurité

En matière de Cybersécurité, Bull continue d'apporter des solutions pour répondre aux exigences du marché : l'intégration de la solution *TrustWay Proteccio* au sein de la suite logicielle d'*OpenTrust*, apporte aux entreprises une innovation technologique majeure avec un niveau de sécurité renforcé (4/02/2014). La solution *Identity & Access Manager d'Evidian*, filiale de Bull, est quant à elle reconnue dans le premier « *Magic Quadrant for Identity Governance and Administration (IGA)* » de Gartner (03/02/2014).

Situation financière du Groupe

La situation financière du Groupe demeure saine. La trésorerie affiche, comme les années précédentes, une saisonnalité marquée.

Dans le cadre de l'accompagnement du nouveau plan stratégique One Bull, de l'amélioration de la flexibilité financière et de la liquidité du Groupe, Bull a mis en place le 7 mars 2014 un nouveau crédit syndiqué (*Revolving Credit Facility*) d'un montant de 100 millions d'euros et d'une maturité de 5 ans auprès d'établissements financiers français et internationaux. Ce nouveau crédit syndiqué remplace le crédit syndiqué de 50 millions d'euros de janvier 2011 et permettra de financer d'éventuels nouveaux investissements.

Perspectives

Le groupe Bull a présenté et lancé en janvier 2014 le plan One Bull qui vise à positionner Bull comme l'opérateur de confiance de la donnée en entreprise et à doubler la marge d'EBIT pour atteindre 7% d'ici à 2017.

[...]

Annexe 1 : Répartition géographique du chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires				
(en millions d'euros)	T1 2014	T1 2013	Variation à taux constants	Variation à taux courants
France	148,7	148,2	+0,4%	+0,4%
Europe, hors France	88,0	82,2	+6,9%	+7,0%
Reste du monde	31,7	37,2	(8,1%)	(14,8%)
Total	268,4	267,6	+1,2%	+0,3%

Annexe 2 : Informations financières 2013

Comme annoncé le 20 janvier 2014 dans le cadre de la présentation du plan One Bull, une nouvelle organisation opérationnelle a été mise en place entraînant une nouvelle présentation de l'information financière.

Les modifications amenées dans ce cadre sont les suivantes :

- les activités sont regroupées au sein de deux segments d'activité,
- l'EBIT correspond au résultat avant impôts, autres produits et charges opérationnels, autres produits et charges financiers, quote-part des résultats des sociétés associées et exclut désormais, afin d'être comparable aux sociétés du secteur, les charges d'amortissement des intangibles d'acquisition (2,7 millions d'euros en 2013),
- la part des coûts des fonctions de support non allouée aux segments d'activité, appelée « coûts transverses », a été réduite.

L'information financière de l'exercice 2013, retraitée selon la nouvelle présentation, est donnée ci-dessous à titre informatif (données non auditées à ce stade).

Prises de commandes & Chiffre d'affaires						
(en millions d'euros)		Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre	Année 2013
Prises de commandes	<i>Data Infrastructure</i>	116,6	164,1	122,0	212,6	615,3
	<i>Data Management</i>	120,5	234,3	123,0	219,4	697,2
	Total	237,1	398,4	245,0	432,0	1 312,5
Chiffre d'affaires	<i>Data Infrastructure</i>	124,6	167,1	125,8	208,0	625,6
	<i>Data Management</i>	143,0	171,4	139,0	182,7	636,1
	Total	267,6	338,5	264,8	390,7	1 261,6

Compte de résultat simplifié						
(en millions d'euros)	1 ^{er} Semestre 2013			Année 2013		
	<i>Data Infrastructure</i>	<i>Data Management</i>	Bull	<i>Data Infrastructure</i>	<i>Data Management</i>	Bull
Chiffre d'affaires	291,7	314,4	606,1	625,6	636,1	1 261,6
Marge brute	69,0 23,7%	52,8 16,8%	121,8 20,1%	151,3 24,2%	115,8 18,2%	267,1 21,2%
Dépenses d'exploitation	(46,3)	(46,0)	(92,3)	(90,0)	(92,4)	(182,4)
Marge contributive	22,7 7,8%	6,8 2,2%	29,5	61,3 9,8%	23,4 3,7%	84,7
Coûts transverses			(17,5)			(35,6)
Pertes & gains de change			(0,6)			(1,7)
EBIT			11,4			47,5
Résultat Net, part du Groupe			(5,5)			10,9

3.4 Ressources humaines

Le processus de dénonciation des accords et usages relatifs à l'organisation et au temps de travail a débuté par la phase obligatoire d'information le 3 février 2014 auprès du comité central d'entreprise du Groupe.

3.5 Liste des communiqués de presse diffusés depuis le dépôt du Document de Référence

Les communiqués de presse figurant ci-dessous sont repris dans leur intégralité en Annexe A du présent document. Ils peuvent également être consultés sur le site internet de la Société sous la rubrique « Communiqués de presse » (www.bull.fr/investisseurs/communiques).

Les principaux communiqués de presse publiés par la Société depuis le dépôt du Document de Référence figurent ci-après :

Le 16 juin 2014	Dépôt du projet de note en réponse au projet d'OPA initié par Atos
Le 3 juin 2014	Nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social
Le 26 mai 2014	Atos annonce le projet d'acquisition de Bull pour créer en Europe un leader mondial du Cloud, de la Cybersécurité et du Big Data
Le 16 mai 2014	Modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'AG
Le 12 mai 2014	DKRZ retient Bull pour un supercalculateur dédié à la recherche climatique
Le 30 avril 2014	Chiffre d'affaires du premier trimestre 2014
Le 3 avril 2014	Nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social
Le 24 mars 2014	Edouard Guillaud rejoint le conseil d'administration de Bull
Le 24 mars 2014	La santé dans le nuage de Bull

3.6 Facteurs de risque

Les facteurs de risques relatifs à Bull sont décrits dans le Document de Référence.

Bull n'a pas connaissance, à la date du présent document, d'autres risques opérationnels ou financiers significatifs concernant la Société. Toutefois, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la liste des facteurs de risque mentionnés dans le Document de Référence n'est pas exhaustive et qu'il pourrait y avoir d'autres risques, totalement ou partiellement inconnus ou dont la survenance n'était pas envisagée à la date du présent document, de nature à avoir un effet défavorable significatif sur Bull, sa situation financière et/ou ses résultats.

Les litiges relatifs à Bull sont décrits dans le Document de Référence. Bull n'a pas connaissance, à la date du présent document, d'autres litiges ou procédure judiciaire ou arbitrale concernant la Société que ceux décrits dans le document de référence 2013 pouvant avoir des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

3.7 Plan One Bull

3.7.1 Programme d'attribution d'actions gratuites de performance et d'options de souscription d'actions dans le cadre du Long Term Incentive Plan du plan One Bull

Suite à la présentation faite au conseil d'administration le 26 février 2014, le conseil d'administration qui s'est tenu le 14 juin 2014, a décidé de consentir :

- 2.030.000 options de souscription d'actions (les « **Options** ») au profit de collaborateurs (COMEX, Management Committee, Cadres de direction) (les « **Bénéficiaires des Options** »),

conformément aux termes du Plan d'Options n°2-2014 dont les principales modalités sont rappelées ci-dessous :

- Durée du Plan : 6 ans à compter de la Date d'Attribution (tel que ce terme est défini dans le Plan Options °2-2014).
 - Acquisition des droits : (*vesting*) par quart pendant 4 ans à condition que (i) le bénéficiaire soit salarié ou mandataire social à chaque d'anniversaire de la Date d'Attribution, (ii) et réponde aux conditions de performance indiquées au Plan d'Options n°2-2014.
 - Période d'exercice : A tout moment entre la 4^{ème} et la 6^{ème} année suivant la Date d'Attribution, en une seule fois.
 - Prix d'exercice : moyenne des cours de clôture des 20 jours de bourse précédant la Date d'Attribution.
 - Obligation de conservation : néant.
- 1.115.000 actions gratuites de performance (les « **AGP** ») de la Société au profit de collaborateurs (COMEX, Management Committee, Cadres de direction) (les « **Bénéficiaires des AGP** »), conformément aux stipulations des Plans AGP, l'un applicable aux salariés français et l'autre aux collaborateurs étrangers pour tenir compte des différentes législations fiscales applicables aux salariés bénéficiaires, leurs principales modalités étant rappelées ci-dessous :
- Période d'Acquisition des AGP : 42 mois à compter de la Date d'Attribution (tel que ce terme est défini dans le Plan AGP 2014)
 - Condition d'attribution des AGP : conservation sans interruption de la qualité de salarié d'une société du Groupe ou de mandataire social pendant toute la Période d'Acquisition et atteinte des conditions de performance indiquées au Plan AGP 2014
 - Période de conservation : jusqu'au 28 février 2018 inclus
 - Disponibilité des AGP : A compter du 1er mars 2018.

3.7.2 Mise en œuvre du plan *One Bull*

La Société a indiqué dans le communiqué de presse du 26 mai 2014 que, suite à la revue d'avancement de l'implémentation du plan *One Bull*, la direction de Bull entend soumettre la comptabilisation d'une provision reflétant les coûts associés au plan, dont l'enveloppe globale avait été estimée entre 50 et 60 millions d'euros, à son Comité d'Audit et au Conseil d'Administration approuvant les comptes au 30 juin 2014.

4. ASSEMBLEE GENERALE DE BULL TENUE DEPUIS LE DEPOT DU DOCUMENT DE REFERENCE

L'assemblée générale mixte des actionnaires qui s'est tenue le 6 juin 2014 a adopté les résolutions suivantes :

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
- Approbation des conventions et engagements réglementés visés aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce ;

- Approbation des engagements pris à l'égard de Philippe Vannier conformément à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Philippe Vassor ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Orange ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur d'Alexandre Soto ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Nathalie Broutèle ;
- Ratification de la cooptation en qualité d'administrateur d'Edouard Guillaud ;
- Nomination de Jocelyne Attal en qualité de nouvel administrateur ;
- Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2013 à Philippe Vannier, Président-directeur général ;
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société ;

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

- Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par incorporation de réserves, primes, bénéfices ou toutes autres sommes dont la capitalisation est admise ;
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social limitée à 5% du capital visant à rémunérer des apports en nature ;
- Délégations de compétence donnée au conseil d'administration d'augmenter le capital social de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise ou de Groupe ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

La présentation de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 6 juin 2014 est disponible en ligne sur le site internet de la société Bull.
(www.bull.com/download/investors/2014/Bull_AGM_20140606_presentation.pdf)

5. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE A BULL

« J'atteste que le présent document, qui a été déposé le [24] juin 2014 auprès de l'AMF, et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-38 du règlement général de l'AMF et par l'instruction de l'AMF n°2006-07, dans le cadre de l'offre publique d'achat initiée par Atos et visant les actions et les OCEANES de Bull.

Ces informations sont à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée ».

M. Philippe Vannier
Président-Directeur Général

ANNEXE A

COMMUNIQUEES DE PRESSE DIFFUSES DEPUIS LE DEPOT DU DOCUMENT DE REFERENCE

La Santé dans le nuage de Bull

Bull reçoit l'agrément d'Hébergeur de Données de Santé pour son offre « Cloud Santé Bull ».

Paris, le 24 Mars 2014 - Bull a recueilli le 4 octobre 2013 l'agrément d'Hébergeur de Données de Santé à caractère personnel pour son offre Le Cloud by Bull™, édition Santé par l'Agence des Systèmes d'Information Partagés de Santé (ASIP Santé) lui permettant de se positionner comme opérateur de services destinés à la télémédecine, à l'archivage et au partage d'images médicales.

Cette solution de Bull dans le domaine de la santé couvre l'ensemble des services d'imagerie médicale délivrés à la demande grâce à l'offre Le Cloud by Bull™, édition Santé. Elle permet également la mise en oeuvre de télé-services performants et innovants dans le cadre des nouveaux usages de la télémédecine (Télé-consultation des patients à distance, Télé-AVC, Télé-Neuro, Télé-Traumato, Télé-Dermato) ainsi que de l'optimisation des organisations radiologiques (télé-expertise, second avis, télé-radiologie, urgence).

Bull proposera ces différents services hautement sécurisés en mode SaaS[1] via son offre Le Cloud by Bull™, édition Santé et accompagnera les professions de santé dans leurs nouveaux besoins de télémédecine. Le Cloud by Bull™, édition Santé s'inscrit dans une logique économique qui s'adapte aux besoins du client grâce au modèle de paiement à l'usage (applications métiers facturées « à l'examen archivé » ou « à l'imagerie médicale partagée »).

« Bull est l'un des seuls acteurs du marché à pouvoir combiner des offres majeures (supercalculateurs, cloud, intégration de solutions métiers, sécurité,) pour créer des services innovants comme ceux dédiés à la télémédecine. Cette nouvelle avancée confirme l'implication stratégique de Bull dans le Cloud et son empreinte sur l'évolution des métiers clients », a déclaré Pierre Barnabé, Chief Operating Officer du Groupe Bull.

Le Groupement de Coopération Sanitaire de Haute Normandie, qui regroupe plus de 30 établissements de santé, a confié à Bull la mise en oeuvre d'une première plate-forme répondant aux besoins des plans régionaux de télémédecine, tel que le projet PRATIC. Le projet PRATIC (Partage Régional d'Applications de Télécommunication et d'Imagerie Clinique) vise à l'amélioration de l'offre de soin en région et à une meilleure collaboration des professionnels de Santé à travers des applications de Télémédecine et de Télé-imagerie médicale. Cette solution couvrira plus de 500 000 examens annuels, ce qui représentera jusqu'à 500 To de données sur 5 ans. Elle est issue d'un partenariat avec Global Imaging On Line, leader français de la diffusion et gestion d'imagerie ainsi que Covalia, leader français des workflows de télémédecine.

La CNIL et l'ASIP ont reconnu au travers de cet agrément que Bull présentait toutes les garanties en matière de protection des personnes à l'égard des traitements de données de santé à caractère personnel et de sécurité de ces données. Ils confirment également le haut niveau de sécurité de deux des Data Centers de Bull, situés aux Clayes-sous-Bois et à Angers.

Nomination

Edouard Guillaud rejoint le conseil d'administration de Bull

Edouard Guillaud, ancien Chef d'Etat-Major des Armées a été coopté en qualité d'administrateur lors de la réunion du conseil d'administration de Bull le 26 février 2014. Il rejoint ainsi le conseil en qualité d'Administrateur indépendant. Il apportera sa connaissance du secteur de la défense, de la sécurité et du calcul haute performance.

Edouard Guillaud occupera le siège laissé vacant par Anne Maréchal, démissionnaire suite à sa prise de fonction au sein de l'Autorité des Marché Financiers.

Edouard Guillaud est diplômé de l'Ecole Supérieure de guerre navale et du cours supérieur interarmées. En 1975 il est nommé Enseigne de vaisseau. De 1980 et 2000, il occupe différentes fonctions en tant que Lieutenant de vaisseau, Capitaine de corvette, et commande plusieurs navires de la Marine Nationale. Officier informaticien, il est également officier de marque du système de combat informatisé de porte-avions, puis officier de programmes de porte-avions. Nommé contre-amiral en 2002, il devient adjoint Marine au Chef d'Etat-Major particulier du Président de la République jusqu'en 2004, date à laquelle il devient Préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord. En 2006, il est nommé Chef d'Etat-Major particulier du Président de la République et est promu Amiral en 2007. En 2010, il est nommé en Conseil des Ministres Chef d'Etat-Major des Armées (CEMA), fonction qu'il a occupée jusqu'en février 2014. Il est désormais Président Directeur général d'Odas.

Nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social

Paris, le 3 avril 2014 : Bull informe ses actionnaires du nombre total de droits de vote et d'actions composant son capital conformément à l'article L.233-8 II du Code de commerce et pour le calcul des seuils de participations mentionnés à l'article L.233-7 du Code de commerce et à l'article 11 des statuts de la société :

Date d'arrêté des informations	Nombre d'actions composant le capital social	Droits de vote théoriques	Droits de vote exerçable en assemblée générale
31/03/2014	122.124.397	122.124.397	121 957 615

Premier trimestre 2014

Le Communiqué de presse du 30 avril 2014 relatif au chiffre d'affaires du premier semestre 2014 figure dans le présent document au 3.3.

**DKRZ retient Bull pour son premier supercalculateur
pétaflopie et une coopération sur la recherche climatique en Allemagne dans le cadre d'un
contrat initial de 26 millions d'euros.**

En 2016, ce bolide ultra rapide mais peu gourmand en énergie atteindra une puissance de calcul de 3 pétaflops et une capacité de stockage de 45 pétaoctets, soit l'équivalent de 3 millions de milliards d'opérations par seconde et de 10 millions de DVD.

Paris le 12 mai 2014 – Le centre de calcul allemand pour le climat DKRZ (Deutsche Klimarechenzentrum) et Bull signent un contrat pour la livraison d'un supercalculateur pétaflopie et coopèrent dans le domaine de la simulation pour la recherche climatique. Le contrat initial de 26 millions d'euros prévoit la fourniture du système de calcul et du système de stockage.

« *Qu'est-ce que l'évolution du climat nous réserve, pour notre futur et pour la Terre ?* » Voilà aujourd'hui une question clé, à laquelle les simulations sur le climat peuvent nous aider à répondre. Il s'agit de reproduire sur ordinateur le système climatique et ses développements les plus complexes, à l'aide de modèles numériques. Le nouveau supercalculateur sera utilisé pour traiter les très gros volumes de données (Big Data) utilisés en simulation climatique.

Puissance et sobriété

En dépit de ses performances techniques impressionnantes, la consommation électrique globale du système démontre une efficacité énergétique exemplaire, avec un PUE très bas de 1,2. Le PUE est le rapport entre la consommation énergétique globale du centre de calcul et la consommation réelle du système. Cet excellent résultat est rendu possible par les technologies développées par Bull pour le calcul intensif : le système sera refroidi à l'eau chaude, une technique qui consomme bien moins d'électricité que les systèmes de refroidissement standard. En effet, la chaleur est évacuée directement là où elle est générée, par contact direct avec les processeurs et les modules de mémoire. La faible consommation énergétique du système est issue également d'un projet coopératif entre Bull et l'Université Technologique de Dresde.

« *Nous sommes extrêmement fiers que DKRZ ait choisi Bull pour ce projet. Bull a une réputation internationale en tant que fournisseur de solutions HPC, et soutient de longue date la recherche et l'enseignement dans le domaine de la simulation en Allemagne, comme par exemple avec les universités de Dresde, Cologne, Aix-la-Chapelle, Düsseldorf, Münster et avec le centre de recherche de Jülich. Le contrat signé aujourd'hui avec le Centre de Calcul Allemand pour le Climat marque une nouvelle étape parmi nos réussites dans le domaine du HPC* », indique Gerd-Lothar Leonhart, Directeur Général de Bull pour la région Allemagne/Autriche/Suisse (DACH).

« *Dans le cadre du contrat signé aujourd'hui, Bull et DKRZ vont coopérer pour améliorer l'évolutivité des modèles climatiques et des algorithmes utilisés. Pour la simulation climatique, nous générons de telles quantités de données que pour les maîtriser nous devons veiller à l'efficacité de nos matériels, mais également à celle de nos logiciels* » déclare le Professeur Thomas Ludwig, Directeur Général et Responsable de l'équipe de recherche de DKRZ.

« *Nous devons nous appuyer sur des supercalculateurs incorporant les évolutions technologiques les plus récentes pour pouvoir améliorer nos prévisions climatiques. Avec le nouveau système nous espérons par exemple pouvoir acquérir de nouvelles connaissances sur la prévision de la formation des nuages* », explique Prof. Dr. Jochem Marotzke, Directeur de l'Institut Max-Planck de Météorologie et principal utilisateur des installations du DKRZ.

L'expertise dans l'optimisation des codes applicatifs que Bull a développée dans son Centre de Calcul Parallèle de Grenoble a constitué un critère déterminant dans le choix de DKRZ. « *Ce sont aussi ces compétences qui nous ont convaincus que Bull était le bon partenaire pour nous* », déclare le Professeur Thomas Ludwig.

Si le supercalculateur était entièrement installé aujourd'hui, il se classerait d'après le TOP500 actuel parmi les 5 supercalculateurs les plus puissants d'Allemagne. Ce n'est pas le seul record remporté par

ce projet : son système de stockage de 45 péta-octets compte également parmi les plus volumineux du monde. DKRZ met ainsi en place une infrastructure sans égal pour soutenir les recherches scientifiques de ses utilisateurs.

Pour plus d'informations : www.dkrz.de

Assemblée Générale Mixte du 6 juin 2014
Modalités de mise à disposition des documents préparatoires

Paris, le 16 mai 2014 - L'assemblée générale mixte se tiendra le **6 juin 2014 à 15 heures au Palais Brongniart**, 75002 Paris (Salon d'Honneur, accès par le 40, rue Notre Dame des Victoires).

Les documents préparatoires prévus à l'article R.225-73 du Code de commerce sont mis à la disposition des actionnaires sur le site internet du Groupe Bull à l'adresse : <http://www.bull.fr/investisseurs/assemblee-generale.html>

L'avis de réunion valant avis de convocation est paru au BALO le 4 avril 2014, bulletin numéro 41 (balo.journal-officiel.gouv.fr). Les modalités de participation et de vote à cette assemblée figurent dans cet avis.

Atos annonce le projet d'acquisition de Bull pour créer en Europe un leader mondial du Cloud, de la Cyber sécurité et du Big Data

Avec un chiffre d'affaires 2013 de 1,262 million(€), des activités dans plus de 50 pays, Bull est l'un des principaux acteurs dans le Cloud, la Cyber Sécurité et le Big Data et le leader Européen des Supercalculateurs (HPC).

- Le rapprochement des deux entreprises donnera naissance au N° 1 du Cloud en Europe et à l'un des principaux leaders dans la cybersécurité.
- Bull apportera des capacités critiques et complémentaires dans le Big Data qui, combinées aux solutions d'Atos, créeront une offre intégrée unique dans ce segment à forte croissance.
- La transaction permettra de développer les offres d'Atos dans la sécurité des systèmes critiques et des sites sensibles tels que la défense, le secteur public, et renforcera sa position dans des géographies telles que principalement la France, mais aussi l'Espagne, la Pologne, l'Afrique et le Brésil.
- Atos déposera une offre publique d'achat en numéraire à 4,90€ par action, représentant une prime de 30% sur la moyenne du cours de l'action Bull pondérée par les volumes sur les 3 derniers mois (VWAP). Les deux actionnaires principaux du groupe Bull, Crescendo Industries et Pothar Investments se sont déjà engagés à apporter leurs titres à l'offre, soit 24,2% des actions Bull.
- La transaction devrait générer en 24 mois 80 millions d'euros de synergies de coûts résultant d'une part de l'accélération de la mise en oeuvre du plan « One Bull » pour 30 millions d'euros, et de l'intégration des opérations internationales des deux sociétés conjuguées à des réductions sur les achats et l'immobilier pour 50 millions d'euros d'autre part.
- Il est prévu que la transaction soit relative sur le Bénéfice par Action d'Atos dès la première année et relative d'au moins 10% après 24 mois.
- La transaction a été approuvée à l'unanimité par les Conseils d'Administration de Bull et d'Atos.

Paris, 26 mai, 2014 - Atos, société internationale de services informatiques, et Bull, partenaire de confiance de la donnée en entreprise, annoncent aujourd'hui une offre publique d'achat par Atos sur toutes les actions émises et en circulation composant le capital du Groupe Bull.

L'offre d'Atos aux actionnaires de Bull est fixée à un prix de 4,90 € par action en numéraire, représentant une prime de 22% par rapport au cours de clôture de 4,01€ de Bull le vendredi 23 mai 2014, dernier jour de bourse avant cette annonce, et une prime de 30 % sur la moyenne du cours de l'action Bull pondérée par les volumes sur les 3 derniers mois (3,77€). L'offre portera également sur les OCEANES Bull en circulation au prix de 5,55€ par OCEANE.

L'offre valorise la totalité du capital de Bull sur une base totalement diluée à environ 620 millions d'euros. L'offre est conditionnée à l'obtention d'un seuil de succès de 50% + 1 action du capital de Bull. Atos a l'intention de procéder au retrait de la cote des actions Bull soit par voie d'une offre de retrait obligatoire ou soit par le biais d'une fusion ultérieure entre les deux sociétés.

Le dimanche 25 mai 2014, le Conseil d'Administration de Bull a exprimé à l'unanimité son soutien plein et entier à la transaction et a nommé conformément à la réglementation de l'AMF un expert indépendant pour produire une attestation d'équité sur les termes de l'offre. Le Conseil d'Administration d'Atos du vendredi 23 mai 2014 a également exprimé son entier et unanime soutien à la transaction.

Crescendo Industries et Pothar Investments, représentant ensemble l'actionnaire principal avec 24,2% des actions du capital de Bull, se sont tous les deux déjà engagés à apporter l'intégralité de leurs actions à l'offre d'Atos

Thierry Breton, Président Directeur Général d'Atos a déclaré: « *Je salue ce rapprochement comme une étape majeure pour ancrer notre leadership en Europe dans le Cloud, le Big Data, et la Cybersécurité et nous permettre de réaliser notre ambition de devenir un acteur de premier plan et la marque préférée de l'IT en Europe à l'horizon 2016. Les équipes de Bull dont la compétence est hautement reconnue dans des technologies de pointe, tels que la puissance de calcul, la gestion et l'analyse des données, et la cybersécurité complètent les capacités d'Atos de déploiement à très grande échelle. Grâce à notre expérience d'intégration et notre culture d'efficacité opérationnelle, cette transaction bénéficiera grandement aux clients, collaborateurs et actionnaires de Bull et d'Atos.* »

Philippe Vannier, Président Directeur Général du Groupe Bull, a indiqué: « *En rejoignant Atos, l'un des plus grands succès des sociétés de services informatiques, le Groupe Bull bénéficiera d'un accélérateur pour son plan stratégique « One Bull ». Je suis enthousiaste à l'idée de faire partie de ce nouveau développement dans lequel chacun apportera sa contribution. Ensemble, avec Atos nous partageons la même passion de la Business Technologie* ».

Une étape supplémentaire pour devenir une entreprise de premier plan et la marque informatique de référence en Europe.

Dans le cadre du programme « Ambition 2016 » d'Atos ce rapprochement renforcera la position de n°1 d'Atos dans le Cloud en Europe et confirmera son leadership global en Infogérance et en Intégration de Systèmes. La complémentarité des technologies consolidera l'impact opérationnel d'Atos et sa capacité à proposer des offres disruptives et innovantes.

Création du premier acteur du Cloud en Europe

Cette alliance renforcera la position d'Atos en tant que N°1 du Cloud européen avec près de 400 millions de chiffre d'affaires dans les services du Cloud y compris Canopy. Bull apportera de nouvelles fonctionnalités techniques et technologiques qui amélioreront sensiblement les opérations du Groupe dans les solutions d'infrastructure de Cloud déjà présentes dans le plan R&D de Canopy, et qui accéléreront la mise sur le marché de modules pertinents pour le Cloud.

Création d'un leader dans le Big Data et la cybersécurité

Atos a l'intention de créer une entité dédiée au Big Data et à cybersécurité sous la marque Bull avec un chiffre d'affaires d'environ 500 million d'euros. L'objectif est, dans ces secteurs, de faire bénéficier les opérations existantes d'Atos de l'expertise unique de Bull dans les solutions de sécurité et des supercalculateurs (HPC).

Le marché du Big Data est en forte croissance (près de 40% par an) et devrait atteindre 12 milliards d'Euros d'ici 2015. Une part significative du Big data nécessite la technologie HPC et Bull et le leader européen de ce marché. La connaissance des marchés verticaux d'Atos, sa large base de clients, ses capacités en intégration de système, combinées à l'expertise de Bull dans les infrastructures HPC, permettront d'élargir l'offre de services d'Atos et d'augmenter la taille du business HPC. Cela permettra également à Atos de renforcer ses solutions d'analyse de données et de proposer des services Big Data et d'asseoir sa position sur ce marché à forte croissance.

Sur le marché particulièrement fragmenté de la cybersécurité où les acteurs de niche coexistent, la mise en commun des compétences de Bull et d'Atos créera un fournisseur de produits et services avec une taille différenciante. Le nouveau Groupe bénéficiera d'équipes de R&D internes, de technologies brevetées, de produits et services spécialement conçus pour des secteurs spécifiques tels que la cybersécurité et la Sécurité dans le Cloud. Toutes les Lignes de Services du Groupe bénéficieront d'un ensemble d'actifs et de compétences uniques pour gagner de nouveaux grands contrats, dans un contexte où la sécurité est devenue un enjeu majeur pour construire des environnements numériques de confiance pour les clients.

Renforcement des activités d'Atos dans des zones géographiques spécifiques

L'**Infogérance** d'Atos verra son chiffre d'affaires augmenté d'environ 500 millions d'euros par l'apport de Bull. Cela viendra enrichir les offres actuelles d'Atos dans la mesure où les expertises de Bull dans les Services de Maintenance et de Migration Mainframe permettront à Atos d'adresser de nouveaux marchés verticaux avec une taille plus importante. Bull apportera de nouvelles capacités de migration et vient solidifier le partenariat stratégique avec EMC.

En **Intégration de Systèmes**, la contribution de Bull au chiffre d'affaires de cette Ligne de Services sera d'environ 300 millions d'euros et augmentera la base de clientèle permettant des ventes croisées de ses offres, en particulier dans l'Industrie, la Banque, la Défense et le Secteur public. L'alignement des meilleures pratiques d'Atos au périmètre de Bull grâce à un programme d'amélioration des opérations doit permettre de générer une marge plus élevée en ligne avec le plan à trois ans d'Atos.

D'un point de vue géographique, la combinaison des deux sociétés vient renforcer le leadership européen d'Atos, en particulier en France où le chiffre d'affaires total sera supérieur à 2 milliards d'euros (pro forma 2013) avec un positionnement fort dans le Secteur Public et la banque.

Une création de valeur significative et un profil financier attractif

L'intégration des deux entités doit améliorer l'efficacité opérationnelle en réduisant les coûts administratifs, y compris l'immobilier, et l'optimisation du coût des achats grâce à un effet volume plus importants.

Le potentiel des synergies de coûts est estimé à 80 millions d'euros par an (en année pleine) après 24 mois, et correspond à :

- Une accélération du plan « One Bull » avec des économies évaluées à 30 millions d'euros,
- La réduction des coûts indirects pour 30 millions d'euros dans les entités internationales du nouveau Groupe et sur les fonctions support,
- Des économies additionnelles de 20 millions d'euros dans les achats et l'immobilier. Ces synergies de coûts s'appuient sur un programme d'intégration au sein du nouveau Groupe parfaitement identifié et planifié, sur la base des plans de transformation déjà éprouvés dans le cadre des transactions récentes. Les coûts d'implémentation sont estimés à 45 millions d'euros sur une période de 24 mois. Ce montant vient s'ajouter aux 50 à 60 millions d'euros de coûts du plan « One Bull » annoncé en janvier 2014. Dans le cadre de l'avancement de ce plan « One Bull », la Direction de Bull entend soumettre la comptabilisation d'une provision reflétant ces coûts à son Comité d'Audit et au Conseil d'Administration approuvant les comptes au 30 juin 2014. Il est prévu que la transaction génère une relation d'au moins 10% sur le bénéfice par action d'Atos dans les 24 mois suivant l'intégration², et préserve la solide capacité financière d'Atos pour mettre en oeuvre la stratégie de développement future du groupe.

Termes et conditions de l'offre

Les termes et conditions de l'offre peuvent être résumés comme suit :

- Intention d'offre publique d'achat en numéraire par Atos de la totalité des actions émises et en circulation composant le capital de Bull groupe
- Prix d'achat égal à 4,90 euros par action en numéraire, impliquant une prime de 30% sur la cours moyen pondéré par les volumes de l'action Bull sur les 3 derniers mois (3,77 euros)
- Offre émise visant également les obligations convertibles de type Océane encore en circulation au prix unitaire de 5,55 euros
- Seuil de succès correspondant à 50% plus une action du capital de Bull
- Absence de condition suspensive à un accord des autorités de concurrence

- Engagement d'apport à l'offre par Crescendo Industries et Pothar Investment de la totalité de leur participation de 24,2% dans le capital de Bull
- Intention d'Atos de retirer de la Cote les actions Bull soit par voie d'une offre de retrait obligatoire ou par le biais d'une fusion des deux groupes
- Offre approuvée à l'unanimité par les Conseils d'administration d'Atos et de Bull

Calendrier envisagé

- Début Juin 2014 : Dépôt de l'offre auprès de l'AMF
- Début Juillet 2014 : Ouverture de la période d'offre publique
- Fin Juillet 2014 : Clôture de la période d'offre et annonce des résultats
- Mi-Août 2014 : Règlement livraison des titres
- Le cas échéant, réouverture de la période d'offre et offre de retrait obligatoire, ou fusion des deux sociétés

Aujourd'hui lundi 26 mai 2014, Thierry Breton Président Directeur Général d'Atos, avec Philippe Vannier, Président Directeur Général de Bull commenteront le projet et répondront aux questions de la communauté financière pendant une conférence téléphonique en anglais qui débutera à 8h00 (CET Paris).

Les numéros de conférence téléphonique sont:

France : +33 1 70 37 16 81 code 945117

Royaume Uni : +44 207 131 27 99 code 945117

La conférence et la présentation seront également disponibles à l'adresse: atos.net section Investisseurs.

Conférence de Presse

Aujourd'hui lundi 26 mai 2014, Thierry Breton Président Directeur Général d'Atos, avec Philippe Vannier, Président Directeur Général de Bull tiendront une conférence de presse en français à 11h00 (CET, Paris) au Westin Hotel - 3 rue de Castiglione – 75001 Paris.

La présentation sera accessible sur le site atos.net.

Nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social

Paris, le 3 juin 2014 : Bull informe ses actionnaires du nombre total de droits de vote et d'actions composant son capital conformément à l'article L.233-8 II du Code du commerce et pour le calcul des seuils de participations mentionnés à l'article L.233-7 du Code de commerce et à l'article 11 des statuts de la société :

Date d'arrêté des informations	Nombre d'actions composant le capital social	Droits de vote théoriques	Droits de vote exerçable en assemblée générale
31/05/2014	122.224.397	122.224.397	122 109 992

DEPOT DU PROJET DE NOTE EN REPONSE PRESENTE PAR LA SOCIETE



CONSEILLE PAR



EN REPONSE AU PROJET D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT VISANT LES ACTIONS ET
OBLIGATIONS A OPTION DE CONVERSION ET/OU D'ECHANGE EN ACTIONS NOUVELLES OU
EXISTANTES (OCEANES) DE BULL INITIE PAR



Le présent communiqué de presse a été établi par Bull et diffusé conformément aux dispositions de l'article 231-26 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »).

Le projet d'offre, le projet de note d'information d'Atos et le projet de note en réponse restent soumis à l'examen de l'AMF.

Le projet de note en réponse est disponible sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Bull (www.bull.fr) et est mis gratuitement à disposition du public et peut être obtenu sans frais auprès de Bull, Rue Jean-Jaurès, 78340 Les Clayes-sous-Bois.

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Bull seront déposées auprès de l'AMF et mises à disposition du public, au plus tard la veille de l'ouverture de l'offre publique d'achat, selon les mêmes modalités.

SOMMAIRE

1.	RAPPEL DES PRINCIPAUX TERMES ET CONDITIONS DE L'OFFRE.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
1.1	Description de l'offre	Erreur ! Signet non défini.
1.2	Contexte et principaux termes de l'offre	Erreur ! Signet non défini.
1.2.1	<i>Motifs de l'Offre</i>	Erreur ! Signet non défini.
1.2.2	<i>Accord entre Bull et l'Initiateur</i>	Erreur ! Signet non défini.
1.2.3	<i>Accords conclus avec certains actionnaires de la Société</i>	Erreur ! Signet non défini.
2.	AVIS MOTIVE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
3.	INTENTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
4.	INTENTIONS DE LA SOCIETE RELATIVE AUX ACTIONS AUTO-DETENUES OU D'AUTOCONTROLE ..	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
5.	RAPPORT DE L'EXPERT INDEPENDANT	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
6.	MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS RELATIFS A L'OFFRE ET CONTACT INVESTISSEUR	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

1. RAPPEL DES PRINCIPAUX TERMES ET CONDITIONS DE L'OFFRE

1.1 Description de l'offre

En application du Titre III du Livre II et plus particulièrement des articles 232-1 et suivants du règlement général de l'AMF, la société Atos SE, société européenne au capital de 99.526.740 euros, dont le siège social est sis 80 Quai Voltaire River Ouest 95870 Bezons, identifiée sous le numéro 323 623 603 RCS Pontoise (« **Atos** » ou l'« **Initiateur** ») propose de manière irrévocable aux actionnaires de la société Bull ainsi qu'aux porteurs des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (les « **OCEANES** ») émises par la société Bull SA, société anonyme au capital de 12.223.439,70 euros, dont le siège social est sis rue Jean Jaurès 78340 Les Clayes-sous-Bois, France, identifiée sous le numéro 542 046 065 RCS Versailles (« **Bull** » ou la « **Société** »), d'acquiescer dans les conditions décrites ci-après (l'« **Offre** ») :

- la totalité de leurs actions Bull au prix de 4,90 euros par action ;
- la totalité de leurs OCEANES au prix de 5,55 euros par OCEANE (coupon attaché).

Les actions Bull et les OCEANES (ensemble les « **Titres** ») sont admises aux négociations sur le compartiment B du marché réglementé d'Euronext à Paris (« **Euronext Paris** ») respectivement sous le code FR0010266601 (mnémonique « **BULL** ») et sous le code FR0000181034 (mnémonique « **YBU** »).

L'Offre sera réalisée selon la procédure normale, conformément aux dispositions des articles 232-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

Conformément à l'article 231-6 du règlement général de l'AMF, le projet d'Offre porte sur :

- la totalité des actions Bull à la date de dépôt du projet d'Offre,
 - (i) qui sont d'ores et déjà émises et ne seront plus soumises à un engagement d'incessibilité au titre d'un plan d'attribution d'Actions Gratuites (telles que définies ci-après) à la clôture de l'Offre ou, le cas échéant, de l'Offre Réouverte (tel que ce terme est défini au paragraphe 2.13 du projet de note d'information de l'Initiateur déposé auprès de l'AMF le 6 juin 2014, ci-après le « **Projet de Note d'Information** »), soit à la connaissance de la Société, un nombre maximum de 122.052.397 actions Bull, représentant au 4 juin 2014 99,85 % du capital et des droits de vote théoriques sur la base d'un nombre total de 122.234.397 actions et de 122.234.397 droits de vote de la Société en application de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, ou
 - (ii) qui seraient susceptibles d'être émises avant la clôture de l'Offre ou de l'Offre Réouverte, à raison (a) de la conversion des OCEANES, soit, à la connaissance de la Société à la date du projet de note en réponse (le « **Projet de Note en Réponse** »), un maximum de 5.862 actions Bull nouvelles ou (b) de l'exercice des Options (telles que définies ci-après) pour autant qu'elles soient exerçables avant la clôture de l'Offre ou, le cas échéant, de l'Offre Réouverte, soit, à la connaissance de la Société à la date du Projet de Note en Réponse, un maximum de 194.000 actions Bull nouvelles ;

soit, à la connaissance de la Société⁴, un nombre maximal d'actions Bull visées par l'Offre égal à 122.252.259.

- la totalité des OCEANES en circulation qui sont, à la connaissance de la Société à la date du Projet de Note en Réponse au nombre de 58.629.

⁴ Au 4 juin 2014

A la date du Projet de Note en Réponse, il n'existe aucun autre titre de capital, ni aucun autre instrument ou droit de la Société susceptible de donner accès immédiatement ou à terme au capital ou aux droits de vote de la Société.

La Société a procédé à l'attribution d'actions gratuites (les « **Actions Gratuites** ») et d'options de souscription d'actions (les « **Options** ») dont les principales caractéristiques sont décrites au paragraphe 8.9.2 du Projet de Note en Réponse.

Il est précisé que :

- l'Offre ne porte pas sur les actions nouvelles sous-jacentes aux Options qui ne seront pas exerçables d'ici la clôture de l'Offre ou, le cas échéant, de l'Offre Réouverte, sous réserve des cas d'exercice anticipé prévus par les dispositions légales ou réglementaires applicables, soit, à la connaissance de la Société à la date du Projet de Note en Réponse, 5.947.500⁵ actions Bull;
- l'Offre ne porte pas sur les Actions Gratuites non encore définitivement attribuées ou définitivement attribuées mais dont la période de conservation n'aura pas expiré avant la clôture de l'Offre, ou, le cas échéant, de l'Offre Réouverte, sous réserve des cas de levée d'indisponibilité prévus par les dispositions légales ou réglementaires applicables, soit à la connaissance de la Société, 1.636.000⁶ Actions Gratuites.

Les termes et modalités de l'Offre ainsi que les restrictions susvisées sont décrits de manière plus détaillée dans le Projet de Note d'Information qui est disponible sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org). Le Projet de Note d'Information peut être obtenue sans frais auprès de Atos, 80 Quai Voltaire River Ouest, 95870 Bezons et Rothschild & Cie Banque, 29 avenue de Messine, 75008 Paris.

1.2 Contexte et principaux termes de l'offre

1.2.1 Motifs de l'Offre

L'Initiateur a rappelé que l'Offre a été présentée volontairement et à titre amical.

Il indique dans son Projet de Note d'Information ce qui suit :

- Réuni dans le but d'évaluer l'intérêt stratégique et les modalités de l'opération, le conseil d'administration d'Atos qui s'est tenu le 23 mai 2014 a constaté le potentiel industriel de ce projet et la complémentarité des deux groupes eu égard notamment à leur positionnement géographique et à leur stratégie de développement. Il a indiqué que la transaction permettrait de développer les offres d'Atos dans des domaines clés tels que le Cloud, le Big Data et la cyber sécurité et renforcerait sa position non seulement en France, mais également dans des géographies telles que l'Espagne, la Pologne, l'Afrique et le Brésil, donnant naissance à un acteur majeur du Cloud en Europe et à l'un des principaux leaders dans la cyber sécurité, qui restera attentif aux spécificités des secteurs sensibles dans lesquels Bull évolue.
- L'Offre permettra aux actionnaires de Bull de recevoir, en contrepartie de leurs titres, une liquidité immédiate à un prix attractif au regard notamment du cours de bourse de Bull sur ces dernières années. Le prix proposé dans le cadre de l'Offre de 4,90 euros par action représente une prime de 30% par rapport à la moyenne du cours de bourse, pondérée par les volumes de transactions, pendant les 3 mois précédant l'annonce.

⁵ Cela inclut les 2.030.000 Options attribuées le 14 juin 2014 en exécution du Long Term Incentive Plan prévu par le plan One Bull, qui avait été présenté au conseil d'administration du 26 février 2014

⁶ Cela inclut les 1.115.000 Actions Gratuites attribuées le 14 juin 2014 en exécution du Long Term Incentive Plan prévu par le plan One Bull, qui avait été présenté au conseil d'administration du 26 février 2014

Le Conseil d'administration de Bull qui s'est tenu le 25 mai 2014 a autorisé, à l'unanimité, la conclusion d'un accord précisant les modalités de rapprochement de Atos et Bull et notamment les conditions dans lesquelles serait effectuée l'Offre (l' « **Accord** »). Les principales stipulations de l'Accord sont résumées à la section 7.1 ci-après.

A la suite de la signature de l'Accord le 25 mai 2014, Atos et Bull ont publié le 26 mai 2014 un communiqué de presse conjoint (disponible sur le site internet de Bull (www.bull.com)), aux termes duquel Atos et Bull ont notamment fait savoir que le Conseil d'administration de Bull, à l'unanimité, avait accueilli favorablement le projet d'Offre.

En application des dispositions des articles 231-13 et suivants du règlement général de l'AMF, Rothschild & Cie Banque, agissant pour le compte de l'Initiateur, a déposé le 6 juin 2014 le projet d'Offre auprès de l'AMF, sous la forme d'une offre publique d'achat, étant précisé que Rothschild & Cie Banque garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

1.2.2 Accord entre Bull et l'Initiateur

Le 24 mai 2014, Bull et l'Initiateur ont conclu l'Accord aux termes duquel notamment :

- l'Initiateur a convenu, sous certaines conditions, de procéder au dépôt de l'Offre ;
- Dès que possible suivant la remise par l'expert indépendant qui sera désigné dans le cadre de l'Offre de son attestation d'équité et en tout état de cause au plus tard dans les deux jours de négociation suivant sa réception, Bull s'est engagé à réunir son conseil d'administration afin de rendre un avis motivé sur l'Offre, conformément à la réglementation applicable ;
- Jusqu'à la date du conseil d'administration lors duquel seront désignés les membres proposés par Atos au sein du conseil d'administration de Bull à la suite du succès de l'Offre, Bull s'est engagé (i) à ce que Bull et ses filiales conduisent leurs activités dans le cours normal des affaires, sans modification significative des pratiques passées de gestion et de fonctionnement et (ii) à ne pas prendre de mesure de nature à modifier sa consistance et/ou de nature à offrir à Atos la possibilité de renoncer à son Offre en application de l'article 232-11 du règlement général de l'AMF.

L'Initiateur et Bull ont publié le 26 mai 2014 un communiqué de presse conjoint à la suite de la signature de cet accord qui est disponible sur le site internet de l'Initiateur (www.atos.net) et de la Société (www.bull.com).

1.2.3 Accords conclus avec certains actionnaires de la Société

A la date de dépôt de la présente Offre, la société Crescendo Industries et la société Pothar Investments, ont conclu le 25 mai 2014 avec l'Initiateur des engagements d'apport à l'Offre portant sur l'intégralité de leurs actions. Ces engagements portent sur un total de 29.548.373 Actions. Ces engagements d'apport prévoient notamment que :

- l'actionnaire concerné s'engage à apporter ses Actions à l'Offre et à ne pas solliciter, encourager ou faciliter de dépôt d'une offre concurrente ;
- les engagements d'apport seront résiliés de plein droit si (a) (i) une offre publique concurrente, déposée par un tiers, agissant seul ou de concert au sens de l'article L. 233-10 du code de commerce, est déclarée conforme par l'AMF et (ii) l'Initiateur (x) n'a pas surenchéri sur les termes de l'Offre ou (y) a renoncé à l'Offre conformément à l'article 232-11 du règlement général de l'AMF, ou (b) si l'Offre est déclarée non conforme par l'AMF, ou (c) si l'Offre est caduque ou ne connaît pas de suite positive au plus tard le 31 décembre 2014 ou l'Initiateur renonce à son offre conformément à l'article 232-11 du règlement général de l'AMF.

- en cas d'offre concurrente suivie d'une surenchère de l'Initiateur dans les délais prévus par le règlement général de l'AMF, les engagements d'apports demeureront en vigueur. En l'absence d'une surenchère déposée par l'Initiateur dans les délais impartis, l'actionnaire aura la faculté d'apporter ses Actions à l'offre concurrente et, dans cette hypothèse, sera redevable d'une indemnité égale à la moitié du montant correspondant à la différence entre le prix par action de l'offre concurrente et 4,90 euros, multipliée par le nombre d'actions détenues par l'actionnaire.

Par ailleurs, afin de permettre une bonne intégration des activités de Bull et d'Atos, l'Initiateur souhaite, compte tenu en particulier de la connaissance historique par Monsieur Philippe Vannier, président de Crescendo Industries, du métier de la sécurité dans lequel Bull et plusieurs autres filiales d'Atos exercent leurs activités, pouvoir bénéficier de l'expertise, du savoir-faire et des compétences des équipes de Crescendo Industries, en particulier pour le suivi des clients et des contacts, la structuration et l'intégration des activités sécurité et le déploiement des capacités de calcul dans la base de clients consolidée du Groupe.

Dans cette optique, Crescendo Industries et l'Initiateur concluront à l'occasion de la modification de la composition du conseil d'administration prévue à la section 1.2.2 un contrat de prestation de services qui définira les contours et les modalités de la fourniture par Crescendo Industries de prestations de services à Atos, pour une période de trente-six (36) mois à compter de sa signature et qui pourra être résilié à tout moment, moyennant un préavis de trois mois par Atos.

2. AVIS MOTIVE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux dispositions de l'article 231-19 du règlement général de l'AMF, les membres du Conseil d'administration de la Société se sont réunis le 14 juin 2014 à l'effet d'examiner le projet d'Offre et de rendre un avis motivé sur l'intérêt que présente l'Offre pour la Société, ses actionnaires et ses salariés.

Tous les membres étaient présents.

L'extrait du procès-verbal de cette réunion concernant l'avis motivé sur l'Offre est le suivant :

*« Conformément aux stipulations de l'accord relatif à l'offre publique (ci-après l'« **Accord** ») conclu entre Atos (l'« **Initiateur** ») et la Société le 24 mai 2014, Rothschild & Cie Banque, agissant pour le compte d'Atos, a déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, le 6 juin 2014, un projet d'offre publique d'achat volontaire portant sur la totalité des actions Bull au prix de 4,90 euros par action et la totalité des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (les « **OCEANES** ») au prix de 5,55 euros par OCEANE .*

Crescendo Industries et Pothar Investment ont conclu des engagements d'apport portant sur la totalité de leur participation au même prix de 4,90 euros par action.

Depuis lors, Orange et BPI France ont fait savoir publiquement qu'ils avaient l'intention d'apporter leurs actions à l'Offre.

Il est pris acte que trois membres du Conseil, à savoir Messieurs Philippe Vannier, Marc Hériard-Dubreuil et Crescendo Industries, représentée par Dominique Lesourd sont intéressés à l'Offre et à ce titre n'ont pas participé au vote du présent avis.

L'Offre est conditionnée à l'apport à l'Offre d'un nombre d'actions représentant au moins 50% du capital social plus une action.

Le Président rappelle que l'Offre intervient après l'annonce conjointe faite par la Société et Atos le 26 mai 2014 de l'intention d'Atos de déposer une offre publique visant l'acquisition des actions de la Société au début du mois de juin à un prix de 4,90 euros par action et 5,55 euros par OCEANE.

Le Conseil d'administration, réuni le 25 mai 2014, a, à l'unanimité, approuvé la conclusion de l'Accord dans la perspective du Projet d'Offre.

En outre, le Conseil d'administration a, lors de sa réunion du 25 mai 2014, décidé à l'unanimité de nommer le Cabinet Ledouble SAS en qualité d'expert indépendant (ci-après l'« **Expert Indépendant** ») pour cette mission, conformément à l'article 261-1. I, 2° et 5° du règlement général de l'AMF.

Conformément à l'article 231-19 du règlement général de l'AMF, il est demandé au Conseil d'administration de rendre un avis motivé sur l'intérêt de l'Offre et sur les conséquences de celles-ci pour Bull, ses actionnaires et ses salariés.

Le Conseil d'administration a examiné ensuite les documents suivants :

- le Projet de Note d'Information d'Atos contenant notamment (i) les motifs et intentions de l'Initiateur et (ii) la synthèse des éléments d'appréciation du prix de l'Offre préparée par Rothschild & Cie Banque, banque présentatrice de l'Offre, qui figure à la section 3 du Projet de Note d'Information ;
- l'avis de dépôt de projet d'offre publique d'achat sur les titres de Bull qui a été publiée par l'AMF le 6 juin 2014 (D&I AMF n° 214 C1009) ;
- le rapport de l'Expert Indépendant, le Cabinet Ledouble SAS, représenté par Monsieur Olivier CRETTE, qui conclut notamment au caractère équitable du prix de l'Offre ;
- le projet de note en réponse de la Société.

Le Conseil d'administration constate que l'Expert Indépendant a confirmé avoir reçu toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Après examen des documents et éléments susvisés, le Conseil d'administration a pris acte des éléments qui résultent des intentions et objectifs déclarés par Atos dans son Projet de Note d'Information. Le Conseil d'administration a pris en considération notamment les éléments suivants :

- Atos envisage de rapprocher ses activités avec celles de la Société afin de créer un leader européen du Cloud, un leader dans le Big Data et la cyber-sécurité et renforcer la présence d'Atos en Europe où Bull réalise une part significative de son activité, ainsi qu'en Afrique et au Brésil qui constituent des axes de développement ;
- Atos a pour projet de créer une entité dédiée aux domaines à haute valeur ajoutée du Big Data et de la cyber-sécurité sous la marque Bull, l'objectif étant de faire bénéficier les activités existantes d'Atos de l'expertise unique de Bull dans les solutions de sécurité et les supercalculateurs (HPC).
- La connaissance des marchés verticaux d'Atos, sa large base de clients, ses capacités en intégration de systèmes, combinées à l'expertise de Bull dans les infrastructures HPC, permettront d'élargir l'offre de service d'Atos et d'augmenter la taille du segment HPC du groupe Atos ;
- Sur le marché fragmenté de la cyber-sécurité, la mise en commun des compétences de Bull et d'Atos créera un fournisseur de produits et services avec une taille différenciante.
- Atos considère qu'un élément clé pour le succès de l'opération envisagée est de préserver et développer les talents ainsi que le savoir-faire de l'équipe managériale et des salariés de Bull. A ce titre, Atos ne procèdera à aucun plan de sauvegarde de l'emploi en France, mais conduira un examen des ressources à sa disposition, issues de ses activités existantes, afin de s'assurer d'une implication des équipes dans la recherche de nouvelles perspectives commerciales.

- le rapprochement entre Bull et Atos offrirait à l'équipe managériale et aux salariés de Bull de réelles perspectives d'évolution et de promotion ;
- le prix de l'Offre est de 4,90 euros par action Bull et fait ressortir une prime de 22% sur la base du dernier cours de clôture de l'action de 4,01 euros en date du 23 mai 2014 (dernier jour de cotation avant l'annonce de l'intention de déposer l'Offre). Cette prime est de 30% sur la base de la moyenne du cours de clôture de l'action Bull au cours des trois derniers mois précédant l'annonce du Projet d'Offre. Le prix de l'Offre est de 5,55 euros par OCEANE (coupon attaché) et fait ressortir une prime de 30% sur la base du dernier cours de cotation disponible des OCEANES de 4,27 euros avant l'annonce de l'intention de déposer l'Offre, soit le cours du 13 mai 2014 ;
- Si les conditions nécessaires à la mise en œuvre d'un retrait obligatoire ne sont pas réunies, Atos envisage de procéder à une fusion ou à d'autres opérations d'apport, selon des principes et des modalités encore à l'étude, dans un délai de 12 mois après sa prise de contrôle.
- Dans le cadre de l'Offre aucun accord autre que ceux mentionnés dans la le Projet de Note d'Information n'a été conclu par Atos avec Bull et les actionnaires qui ont souscrit des engagements d'apport ;
- aucun complément de prix ne sera versé aux actionnaires de Bull ni à ceux ayant souscrit des engagements d'apport, étant précisé que la convention de prestation de service prévue entre Atos et Crescendo industries est sans incidence sur l'appréciation de l'Offre, ainsi que le relève le rapport de l'Expert Indépendant ;
- l'attestation de l'Expert Indépendant, le Cabinet Ledouble SAS conclut au caractère équitable, pour les actionnaires de Bull, du prix de 4,90 euros par action Bull et 5,55 euros par OCEANE que l'Initiateur propose dans le cadre de l'Offre et confirme que les conditions de l'Offre garantissent qu'il n'y a pas de rupture d'égalité de traitement entre les actionnaires et les porteurs d'OCEANES, et
- le prix offert dans le cadre de l'Offre valorise la Société à un prix attractif et représente une opportunité de liquidité immédiate pour l'ensemble des actionnaires de la Société et à des conditions jugées équitables, tout en permettant l'arrivée d'un partenaire industriel et économique qui accompagnera le développement futur de l'activité de Bull.

Le Conseil d'administration prend acte que sa composition sera modifiée en cas de succès de l'Offre afin de refléter le nouvel actionnariat.

Le Conseil d'administration prend acte également que l'Initiateur se réserve la possibilité de demander à l'AMF la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire visant les actions et les OCEANES de la Société dans les trois mois de la clôture de l'Offre ou de l'Offre Réouverte dans l'hypothèse où les actions détenues par les actionnaires minoritaires ne représentent pas plus de 5% du capital ou des droits de vote de la Société.

Il s'engage un échange de vues sur l'ensemble de ces éléments.

En conséquence, le Conseil d'administration, connaissance prise des termes de l'Offre et des éléments qui lui ont été présentés, des motifs et des intentions de l'Initiateur et des éléments de valorisation indiqués dans le Projet de Note d'Information de l'Initiateur et du rapport de l'Expert Indépendant, après en avoir délibéré, estime que le projet d'Offre correspond à l'intérêt de la Société, de ses actionnaires et de ses salariés, et décide d'approuver, à l'unanimité, le projet d'Offre tel que décrit dans le Projet de Note d'Information de l'Initiateur, et de recommander aux actionnaires et aux porteurs d'OCEANES d'apporter leurs titres à l'Offre ».

Par ailleurs, compte tenu de l'avis motivé du Conseil d'Administration, le Conseil d'administration décide d'apporter à l'Offre les 114.405 actions auto-détenues par la Société et de résilier le contrat de

liquidité.

3. INTENTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Crescendo Industries représentée par Monsieur Dominique Lesourd, qui détenait au 25 mai 2014, 24.222.500 Actions de la Société est partie à un engagement d'apport décrit à la section 6.2 ci-après.

Orange a déjà fait part de son intention d'apporter ses 9.747.081 actions à l'Offre.

Les autres administrateurs ont indiqué, à l'unanimité, leur intention d'apporter à l'Offre les actions Bull qu'ils détiennent (sous réserve des actions qu'ils sont tenus de conserver en leur qualité d'administrateurs) ou viendraient à détenir à raison de l'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions dont ils bénéficient (sous réserve des restrictions réglementaires, sociales et fiscales affectant l'apport de ces actions).

4. INTENTIONS DE LA SOCIETE RELATIVE AUX ACTIONS AUTO-DETENUES OU D'AUTOCONTROLE

Les 114.405 actions Bull auto-détenues par Bull, qui représentent 0.09% de son propre capital, seront apportées à l'Offre, conformément à la délibération du Conseil d'administration de Bull du 14 juin 2014.

5. RAPPORT DE L'EXPERT INDEPENDANT

En application de l'article 261-1 2° et 5° du règlement général de l'AMF, le cabinet Ledouble SAS 15 rue d'Astorg 75008 Paris, a été désigné le 25 mai 2014 par le Conseil d'administration de Bull en qualité d'Expert Indépendant afin d'établir un rapport sur les conditions financières de l'Offre.

Le rapport de l'Expert Indépendant est intégralement reproduit en Annexe 1.

La conclusion dudit rapport est reproduite ci-après.

*« A l'issue de nos travaux de valorisation du titre visé par l'Offre, nous retenons que le Prix d'Offre de **4,90€** :*

- extériorise une prime systématique sur l'ensemble des critères d'évaluation, en particulier le cours de bourse, quelle que soit la période de référence depuis 12 mois ;*
- restitue en DCF aux actionnaires la quote-part des synergies raisonnablement imputables à Bull ;*
- n'est pas affecté par les engagements d'apport à l'Offre de Crescendo Industries et Pothar Investments, ni par le contrat de prestations de services à conclure entre Crescendo Industries et l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.*

*Dans ce contexte, nous sommes d'avis que le prix proposé de **4,90€** est équitable d'un point de vue financier pour les actionnaires apportant volontairement leurs titres aux fins de bénéficier de la liquidité qui leur est offerte.*

*A l'issue de nos travaux de valorisation de l'OCEANE également visé par l'Offre, nous retenons que le prix d'Offre de **5,55€** permet aux porteurs de renouer avec une liquidité sur l'OCEANE et ne crée pas de rupture d'égalité de traitement avec les porteurs d'actions, au vu de la prime offerte, en toute hypothèse, sur cet instrument».*

6. MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS RELATIFS A L'OFFRE ET CONTACT INVESTISSEUR

Le présent communiqué est disponible sur le site de la société www.bull.fr.

Contact Investisseurs
Vincent Biraud
Directeur de la communication et Relations Investisseurs
Tel : +33 (0)1 58 04 04 23
vincent.biraud@bull.net